

SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE SOAVINARIVO

filiale de la Compagnie Coloniale de Madagascar
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Coloniale_de_Madagascar.pdf

Constitution Société des mines d'or de Soavinarivo (Cote de la Bourse et de la banque, 19 octobre 1905)

Suivant acte reçu le 25 août 1905. par M^e Grange, notaire à Paris, M Alfred Racine, au nom et comme directeur de la Compagnie coloniale de Madagascar, société anonyme ayant son siège à Paris, place de l'Opéra, n° 2, a établi les statuts d'une société anonyme, sous la dénomination de : Société des mines d'or de Soavinarivo.

La société a pour objet la mise en valeur de la concession aurifère de Soavinarivo, province de Vakinankaratra (Betsiléo, île de Madagascar), dont il lui a été fait apport, ainsi que la recherche à Madagascar de tous minerais, l'obtention de toutes concessions, leur exploitation, l'achat de terrains, l'édification de constructions ou de maisons, leur exploitation ou leur vente ; l'exploitation de domaines agricoles ; la vente et l'achat de tous produits et denrées, etc.

Le siège social est à Paris, 2, place de l'Opéra.

La durée de la société a été fixée à 50 années.

Le capital social est de 1.300.000 fr. divisé en 13.000 actions de 100 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées de moitié. Il a été créé, en outre. 15.000 parts de fondateur, qui ont été attribuées, avec une somme de 200.000 fr. espèces, à la Compagnie coloniale de Madagascar.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale, et la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, 5 % seront affectés à la création d'une réserve extraordinaire, et le solde sera réparti comme suit : 10 % au conseil d'administration, 45 % aux actionnaires et 45 % aux propriétaires de parts de fondateur. Sur la part de bénéfices revenant aux actions, l'assemblée générale pourra décider le prélèvement de telle somme que bon lui semblera pour l'affecter à la création d'un fonds d'amortissement des actions.

Il a été formé entre les propriétaires de parts de fondateur, une société civile, sous la dénomination de Société civile des parts de fondateur de la Société des mines d'or de Soavivanno. Son siège est fixé à Paris, 2, place de l'Opéra.

Ont été nommés administrateurs [presque tous déjà vus à la Cie coloniale de Madagascar] : MM. Théodore Mante, Victor Thiébaud ¹, Charles Roux [Jules Charles-Roux], Daléas, de Matharel ² et [Georges] de La Fontaine [CIC]. — *Petites Affiches*, 14 octobre 1905.

¹ Victor Thiébaud (1849-1908) : fondateur d'art, vice-président du Comptoir national d'escompte de Paris, président de la Cie française des mines du Laurium. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Francaise_du_Laurium.pdf

² René de Matharel (1859-1918) : commissaire aux comptes, puis administrateur (mars 1906) de la Société générale. À ce titre, commissaire aux comptes de la Société nouvelle du canal de Panama et de la Société centrale de dynamite, administrateur des Sucreries d'Égypte, du Crédit foncier égyptien et de l'Omnium lyonnais.

Madagascar
Société des mines d'or de Soavinarivo
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 octobre 1905)

M. Alfred Racine, au nom comme directeur de la « Compagnie coloniale de Madagascar », à Paris, vient de fonder à Paris une société anonyme pour la mise en valeur d'une concession aurifère dans la province de Vakinankaratra (Betsiléo, île de Madagascar). Le capital social est fixé à 1.300.000 francs représenté par 13.000 actions de 100 francs chacune, toutes souscrites en espèces et préalablement libérées de moitié. Il a créé, en outre, 15.000 parts de fondateur ayant droit à 45 % des bénéfices nets et pour lesquelles, il a été fondé une société civile. Le premier conseil d'administration se compose de MM. Théodore Mante, Victor Thiébaud, Charles Roux, [Paul] Daléas, de Matharel et de La Fontaine.

Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,
L'Avenir économique de nos colonies, Flammarion, Paris, 1908

[324] La Société anonyme des Mines d'or de Soavinarivo, entre l'Imerina et le Betsileo, est une société anonyme au capital de 1.300.000 francs, en actions de 100 francs, libérées de moitié, et 25.000 parts de fondateurs remises à la Compagnie Coloniale qui est la société mère. Son siège social est 43, rue de la Chaussée-d'Antin. Elle a pour objet la mise en valeur des concessions aurifères [325] de Soavinarivo, province de Vakinankaratra.

C'est M. Bourdariat qui étudie les terrains aurifères.

Il paraît que la Société a trouvé un filon fort important ; mais, comme tout ce qui concerne la Compagnie Coloniale et ses créateurs, les grandes sociétés financières, tout est tenu secret et aucune action n'est en vente.

APPEL DE FONDS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 février 1909)

Mines d'or de Soavinarivo. — Troisième quart, soit 25 fr. par action. Versements avant le 10 mars 1909 au siège du Comptoir national d'escompte, 14, rue Bergère (guichet E.). — *Affiches parisiennes*, 19 février 1909.

DÉCORATION
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 mai 1911)

M. Bourdariat, directeur de la Compagnie Coloniale de Madagascar, de la Société des mines d'or de Soavinarivo, à Tananarive, a été nommé officier de l'ordre du Nicham-Iftikar. M. Bourdariat est président de la Chambre des Mines de Madagascar.

La législation minière de Madagascar
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 juin 1911)

Parmi les membres présents à ce Congrès, tenu sous la présidence d'honneur du gouverneur général, nous relevons les noms de MM. Bourdariat, directeur général de la Compagnie coloniale et générale des mines d'or de Soavinarivo

Décorations coloniales
Ordre du Nicham-El-Anouar
Grade d'officier
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 août 1911)

M. Bourdariat, directeur de la Compagnie coloniale de Madagascar.

DISSOLUTIONS
Société des mines d'or de Soavinarivo
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 août 1912)

À dater du 27 juin 1912. — MM. Théodore Mante et Alfred Racine, liquidateurs. —
Petites Affiches, 27 juillet 1912.
